

# Collectivités en PCAET : consultez dès maintenant votre questionnaire

Mis à jour le 28 février 2019

Faisant suite à la mise en ligne fin 2018 du site officiel de dépôt des PCAET "Territoires et Climat", nous vous proposons de l'explorer sous l'angle du formulaire obligatoire "cadre de dépôt".

## La plateforme "Territoires et Climat"

La plateforme nationale « Territoires et Climat », gérée par l'ADEME, est à la fois l'outil officiel à utiliser pour le dépôt des PCAET et un centre de ressources sur les démarches climat des collectivités.

[Plus d'infos sur sa mise en ligne](#)

## Le formulaire "Cadre de dépôt"

Lors du dépôt de leur PCAET par les collectivités, **certaines informations contenues dans le plan devront être renseignées obligatoirement via un formulaire en ligne**. Il faudra pouvoir répondre à toutes les questions ; une bonne raison pour prendre connaissance du contenu de ce formulaire dès que possible !

La trame du formulaire, appelée "**Cadre de dépôt**", en déjà en ligne sur la plateforme sous la rubrique "Déposer mon PCAET" : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/605-223>

## Découvrez d'autres contenus similaires

- [COP 21, et maintenant ?](#)

- [Webinaires PCAET](#)

- Le 03.11.2020

### [Journée régionale des PCAET 2020](#)

- [Retour sur le forum ouvert PCAET](#)

- [Zoom sur l'évaluation environnementale des...](#)

- [Les informations utiles à l'élaboration de...](#)

- **Evaluation du réseau régional des PCAET**
- **Pour les PCAET, la distance n'arrête pas l...**
- **Zoom sur le PCAET de la MEL**
- **Le Cerdd au service des PCAET**
- **COP21 ET MAINTENANT ? Prise de températur...**
- **Transition(s) 2050. Choisir mainten...**

[Enregistrer](#)

**Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat**

[S'inscrire](#)